

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 154 (1974)

Protokoll: Procès-verbal : 154ème assemblée generale de la SHSN

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal

154ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA SHSN

Vendredi 11 octobre 1974 à 16 h.00 à Neuchâtel

Président: Prof. Augustin Lombard, Président Central
Procès-verbal: Mme M. Groth-Vogel, secrétaire

* * *

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport du président et du comité central pour l'année 1973/1974
- 2) Remise des diplômes de membre d'honneur
- 3) Attribution du Prix Schläfli
- 4) Comptes 1973 et rapport des vérificateurs
- 5) Budget Central pour 1975
- 6) Approbation du procès-verbal de la 68ème séance du Sénat
- 7) Rapport de la 69ème séance du Sénat et de la séance extraordinaire du 3 septembre 1974
- 8) Approbation de la révision totale des statuts
- 9) Session annuelle 1975
- 10) Divers et propositions individuelles

* * *

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués des autorités du Canton de Neuchâtel, au Président annuel et à son comité, aux délégués du Département fédéral de l'Intérieur, de l'Office de la Science et de la Recherche et aux autres organismes invités par le Comité central dont plusieurs étaient représentés par leur président.

- 1) Rapport du président et du Comité central pour l'année 1973/1974

L'année qui vient de s'écouler est dominée par deux événements qui touchent directement à la vie de notre société. Ils ont causé de graves soucis au Comité central. C'est en premier lieu la révision des statuts et, secondement, la situation financière de la Confédération.

Le second exerce une influence directe sur le premier et l'on a pu se demander à ce propos s'il était bien opportun de repenser les structures de notre société et d'en élargir les buts alors que vont se réduire les moyens de réaliser cette modernisation. La perspective était tout autre en 1970 lorsque le Comité central a pris ses décisions de principe. Nul ne pouvait prévoir la crise vers laquelle on s'acheminait. Dans la suite, et jusqu'à ce jour, nous avons poursuivi notre plan, étant persuadés qu'il était vital pour l'avenir de notre société, alors que la situation financière de l'Etat n'est pas définitivement compromise. C'est d'ailleurs la même attitude qu'a adopté le Conseil Suisse de la Science. Le Sénat a chaque fois accordé son appui par des votes positifs et presque unanimes. La politique suisse de la science est en voie de création et de structuration. Notre place doit être occupée maintenant ou pas du tout. Sinon, cette politique se fera sans nous. D'autres organisations que la nôtre passent par les mêmes difficultés et leur effort n'en est pas ralenti pour autant.

Problèmes internes

Au cours de ses séances hebdomadaires, le Comité central a eu à s'occuper de la préparation des deux séances du Sénat, de l'amélioration des "Actes", des futures réunions annuelles, des réunions extraordinaires des présidents des sociétés cantonales et régionales, des présidents des sociétés spécialisées ainsi que de nos relations avec les académies étrangères. Nos membres ont été délégués à presque toutes les réunions de commissions, de manière à obtenir une information directe sur leurs besoins et leurs activités. Il a été organisé, à titre expérimental, un premier fonctionnement des sections dans le cadre des futures structures du Comité central. Cet essai a bien réussi. L'établissement du budget a été rationalisé et sera encore simplifié.

Le renforcement du Secrétariat général à Berne est une nécessité. Nous en partageons les charges avec la Société Suisse des Sciences Humaines. Les locaux sont communs et nous avons le privilège de bénéficier de la générosité de notre société soeur.

Le Secrétaire général a pris en charge la rédaction des statuts, leur plan général, la diffusion de l'information auprès des membres du Sénat, l'organisation des séances; tout cela en fonction des directives du C.C. aux séances duquel il participe. Il a pris de nombreux contacts avec le Conseil Suisse de la Science, l'Office de la Science et de la Recherche, le Fonds national et les présidents de nos commissions, sans parler de la liaison per-

manente avec la Société suisse des Sciences humaines. La tâche ainsi résumée est trop lourde pour l'organisation actuelle et nous avons conscience qu'à plusieurs reprises, elle était à la limite de ce que l'on peut raisonnablement attendre d'un homme et de ses collaborateurs. Et pourtant, nous ne sommes pas encore entrés dans la période de pleine activité au cours de laquelle il viendra s'ajouter les tâches d'information, de relations extérieures et intérieures, d'échanges et de coordination qui sont le propre d'une fonction d'académie.

Votre Comité central est conscient de la charge supplémentaire du budget central qui résultera de ce développement. Il est facile de regretter que cette somme ne soit pas consacrée à des recherches ou à des publications. Rappelons à ce propos que ce Secrétariat a permis d'accroître la subvention de 1972 et que son activité auprès des milieux de la politique de la science est désormais irremplaçable. Nous y reviendrons plus loin.

Le renforcement de l'organisation centrale est un avantage pour toute la société, ses commissions et ses sociétés membres. Le principe me paraît indiscutable, à condition, toutefois, d'être sûr de son bon rendement et de son utilité. Jusqu'ici, ces conditions ont toujours été remplies.

Problèmes externes

Rencontre du groupe de travail du Conseil Suisse de la Science chargé d'examiner notre requête auprès du D.F.I. Cette réunion a eu lieu le 7 février 1974. Nos deux sociétés faïtières y étaient représentées par des délégations de leurs comités respectifs.

Le groupe de travail (G.T.) a précisé ce qu'il attendait de nos sociétés faïtières (S.F.) à savoir l'encouragement aux activités scientifiques et à la relève au niveau scientifique universitaire et pré-universitaire, la popularisation de la connaissance scientifique, de l'information scientifique et les fonctions d'information dans le cadre de la politique de la science. Une des tâches premières des S.F. consiste à apporter leur appui aux périodiques existants, en particulier à ceux de branches spécialisées, d'éviter leur dispersion et de rationaliser leur impression. A cet appui s'ajoutent des subsides aux monographies, tout en évitant des interférences avec l'aide apportée par le Fonds National (FN). Pour répondre à ces besoins, nous avons organisé une réunion plénière du C.C. et de notre Commission des publications.

Le G.T. tenait ensuite à savoir de quelle manière nous concevions le développement des diverses disciplines re-

présentées dans notre société au travers des commissions et des sociétés spécialisées. Notre réponse a porté sur l'organisation de symposia, de congrès, d'envoi de délégations et de prises de contacts entre scientifiques suisses et étrangers, l'envoi de savants suisses au-delà de nos frontières. Nous avons montré que ces divers aspects de nos activités faïtières étaient prévues dans nos structures sous la forme de la création de sections, par un renforcement du Comité central et du secrétariat général. Nous avons accepté le principe de délégués du Département fédéral de l'Intérieur et demandé de pouvoir disposer d'un siège au CSS. Le principe d'une commission de coordination D.P.F., D.F.I., CSS, FN et S.F. a été accepté; nous y figurerons au titre de participants sans en prendre la direction.

Le G.T. nous a, en plus, demandé de quelle manière nous envisagerions des priorités au cas où des réductions seraient apportées au crédit demandé. Notre réponse fut catégorique et claire: nous ne renoncerons à rien et conserverons, dans l'ordre de priorité: l'aide aux publications scientifiques collectives, une participation à la politique de la science, l'aide aux organes internes de la SHSN, avec aide aux commissions et aux sociétés spécialisées. Notre société a besoin d'une aide accrue et tient à le démontrer au G.T. du Conseil Suisse de la Science. Nous avons retiré de cette importante conférence la certitude que le groupe de travail était favorable à notre requête.

Conférences des présidents des sociétés cantonales et régionales et des présidents des sociétés spécialisées.
Le Comité central a tenu à mettre ces organes au courant de ses intentions en vue de la réorganisation de la société, des changements aux statuts et des modifications qu'y avait apporté le Sénat des 10 - 11 mai derniers. Il tenait à une information réciproque et à mettre les sociétés face à leurs responsabilités futures, en particulier lors de la prochaine séance du Sénat du 3 septembre, au cours de laquelle devaient être définitivement votés les statuts.

Entretien des S.F. avec M. le Conseiller fédéral Hürlimann, chef du Département fédéral de l'Intérieur.
Une entrevue a été sollicitée de notre part pour informer le nouveau chef du D.F.I. de notre activité et lui demander ses intentions au sujet de la requête et de la suite à lui donner. La réunion fut très fructueuse grâce à l'information très complète qu'avait notre interlocuteur de notre situation. M. Hürlimann nous a rendus attentifs à l'erreur que nous ferions en présentant la requête aux Chambres dans les conditions actuelles. Les parlementaires craindraient qu'il ne se produise une dispersion des efforts financiers de la Confédération entre le FN, les S.F. et

d'autres institutions culturelles. Nous aurions plus de chances d'aboutir en commençant par obtenir un arrêté du Conseil fédéral qui nous reconnaisse certaines compétences. Dans la suite, nous serions appelés à figurer parmi les organismes bénéficiant de la future loi sur la recherche. Nous avons donné notre accord à cette proposition et n'avons pas eu à le regretter pour l'instant. On a vu le triste spectacle qu'a donné le Parlement lors de la discussion sur les crédits à la recherche. D'autre part, nous avons été invités à faire partie du groupe d'études qui va jeter les bases de la nouvelle loi. Nous sommes reconnaissants au chef du Département de l'Intérieur et à ses conseillers de nous avoir évité un échec. Le Sénat a approuvé la proposition du chef du D.F.I. et nous avons avisé ce dernier de cet accord.

Depuis l'été, les événements se sont accélérés. Le D.F.I. a nommé un groupe de travail pour l'élaboration de la future loi sur la recherche. Notre société y est représentée par un des membres du Comité central. Il siège avec le délégué de la SSSH, les représentants du CSS et des universités sous la direction de l'Office de la Science et de la Recherche. Les séances de travail sont nombreuses et fréquentes et doivent avoir achevé une première tranche du programme à la fin de l'année.

Permettez-moi de m'arrêter un moment sur notre participation à l'élaboration de cette future loi pour en souligner l'importance. Après quatre ans de réformes, de recherche de nouvelles structures et de contacts avec les instances politiques, nous sommes reconnus comme interlocuteurs valables, pouvons participer à l'élaboration d'une loi dans laquelle nos avis sont écoutés et figurerons parmi les instances reconnues par cette loi, instances qui développeront leurs activités au niveau supérieur de la recherche et du développement des sciences exactes et naturelles.

C'est un résultat positif et concret qui réjouira ceux qui parmi vous, Messieurs les membres de la SHSN, nous ont appuyés et suivis dans nos efforts. Il fera peut-être réfléchir les inévitables négateurs des efforts apportés à notre développement.

Et c'est pour moi l'occasion de rendre hommage au chef du D.F.I. et à l'Office de la Science et de la Recherche en les assurant de notre gratitude et de la confiance que nous avons dans l'avenir.

M. Hürlimann nous a informés de son intention de faire prendre un arrêté par le Conseil fédéral, nous reconnaissant des compétences en matière de représentation à l'étranger. Cet arrêté est attendu avant la fin de l'année.

Démarche auprès du Conseil Suisse de la Science pour obtenir un crédit global suffisant pour la période 1975/79.
Le Conseil Suisse de la Science nous a informés qu'il avait examiné la demande de crédit global.

Il apparaît clairement que, du côté du Département des Finances, on n'a pas tenu compte ni de la somme demandée, ni des justifications apportées et encore moins, des efforts considérables que nous avons accomplis depuis quatre ans pour répondre aux conditions de modernisation de nos sociétés. La somme de frs 25 mio., déjà arbitrairement fixée, a encore été réduite par le Département des Finances à frs 20 mio. ce que nous ne pouvons pas accepter, d'autant plus que la Commission géologique reste encore à notre charge, tout au moins jusqu'à ce jour, malgré nos demandes réitérées d'en être allégés.

Dans la réponse au CSS, il a fallu, une fois encore, reprendre les comptes, chiffrer les réductions et montrer les conséquences désastreuses des diminutions imposées. L'entrée en vigueur de la réorganisation est compromise car il faudra renoncer en priorité aux échanges entre Académies, à la publication d'un périodique d'information, à assurer des crédits internes aux sociétés et commissions qui leur permettent de poursuivre leur tâche, à assurer un plein secrétariat général et à respecter les priorités des publications et recherches traditionnelles ou nouvelles.

Il reste à souhaiter que le CSS veuille bien prendre fermement en mains notre défense et persuade le D.F.I. que notre situation est gravement menacée. Il se souviendra certainement qu'il est l'auteur des remarques les plus percutantes qui nous ont engagés dans la voie de la restructuration. Il sait également que la Confédération est sensiblement allégée par le travail qu'accomplissent nos sociétés faitières. Elle ne pourrait les reprendre qu'à coups de millions.

Le total demandé s'élève à 30 millions, ce qui correspond à une réduction de 40 % sur le chiffre établi le 20 septembre 1974.

La clé de répartition avec la SSSH a fait l'objet d'un accord pour la durée de la période 1975 - 1979. Elle comprend

SHSN: 18,67 mio, y compris la Commission géologique
SSSH: 11,33 mio.

Ce rapport est long et entre dans des détails qui pourraient paraître superflus. Toutefois, la situation actuelle est mouvante et il a paru nécessaire d'exposer clairement les lignes directrices de notre activité à ce jour, en nous adressant surtout aux membres de la société qui

n'ont pas assisté aux séances du sénat ni aux réunions de présidents. On répond ainsi aux demandes réitérées d'une information plus complète. A ce propos, je dois souligner les efforts du C.C. et du Secrétaire général dans ce sens. Des membres qui l'ont demandé ont été reçus à Genève, ont assisté à des séances du C.C. et la permanence bilingue du Secrétariat central permettait tous les contacts désirés.

Pour terminer, je tiens à adresser des remerciements sincères aux membres du Comité central, à sa secrétaire, Mme Groth, ainsi qu'au Secrétaire général, le Dr Sitter, et à ses aides à Berne.

A. Lombard
Président central

2) Remise des diplômes de membre d'honneur

Les diplômes de membre d'honneur sont remis à:

- Dr Léon van HOVE, Céligny
- Dr h. c. Max OECHSLIN, Altdorf
- Prof. Dr L. VONDERSCHMITT, Bâle
- Eugène Wimmer, Consul honoraire

Le Dr h. c. J. BRAUN-BLANQUET, Montpellier, n'a pas pu assister à cette assemblée. Son diplôme lui parviendra par courrier.

3) Attribution du Prix Schläfli

Le prix est décerné au travail "Etude palynologique du Néogène et du Pleistocène inférieur de Bresse (France)". Selon le règlement de cette fondation, le Président central communique à l'assemblée générale le nom du lauréat: Monsieur Roger JAN DU CHENE, Genève.

4) Comptes 1973 et rapport des vérificateurs

Le Trésorier saisit cette occasion pour remercier, de la part de l'assemblée, Monsieur F. Michel, directeur de la S.A. Fiduciaire Suisse à Bâle, pour l'énorme travail accompli depuis plusieurs années déjà et ceci pour ainsi dire bénévolement.

Etant donné que les comptes et le rapport des vérificateurs ont paru dans les Actes, le Trésorier les soumet directement au vote.

Ils sont acceptés à l'unanimité.

5) Budget central pour 1975

Le Trésorier soumet le budget central pour 1975 à la discussion. Personne ne demande la parole et le budget est approuvé à l'unanimité.

6) Approbation du procès-verbal de la 68ème séance du Sénat

Le procès-verbal de la 68ème séance du Sénat est approuvé sans discussion (1 abstention).

7) Rapport sur la 69ème séance du Sénat et sur la séance extraordinaire du 3 septembre 1974

Ce compte rendu est un résumé de ce qui a été exposé au Sénat et qui paraîtra dans les Actes.

Séance du vendredi 10 mai 1974

Présidence

Le Président central, dans son rapport du 10 mai, fait état de la menace que représentent les restrictions des finances fédérales sur nos activités. Cette menace est d'autant plus inquiétante que les sociétés faïtières (SSSH et SHSN) ne sont pas des organismes étatiques (et il n'est pas question qu'elles le deviennent). Elles sont donc vulnérables et jusqu'ici non reconnues, souvent ignorées par les parlementaires, face aux grands blocs monolithiques que sont le Conseil Suisse de la Science, le Fonds National, les universités et les hautes écoles. La seule chance de survie pour la SHSN se trouve dans ses propres activités, dans une modernisation de ses structures, dans une préparation à des tâches nouvelles, dans un contact permanent avec les organismes dirigeants.

La situation interne de la Société a été résumée et vous venez d'en avoir un aperçu dans le rapport du Président. Vous avez pu mesurer la rapidité avec laquelle a évolué notre situation. Par contre, le futur service géologique ne verra le jour que dans quelques années. Nous souhaitons pour l'instant que le budget de la partie "Landesaufnahme" de la Commission soit pris en charge très prochainement par la Confédération et soit séparé de celui de la SHSN.

Le rapport du Président a été accepté à l'unanimité.

Finances

Les comptes 1973 ont été également acceptés. Le Trésorier a établi le projet de répartition du crédit 1974 en uti-

lisant les indications préparées par les futures "sections". Celles-ci ont été organisées à titre expérimental et provisoire et dirigées par des présidents ad hoc. Ceux-ci ont accompli un travail remarquable en peu de temps. Le C.C. et le Sénat les ont remercié de leur collaboration. L'expérience sera poursuivie et deviendra définitive si les nouveaux statuts sont acceptés.

La prospective de budgets quinquennaux pour 1975 - 79 a été exposée au Sénat. Vous la retrouvez commentée dans le rapport présidentiel ci-avant. Des critiques ont été émises par la Commission de biologie expérimentale sur le budget central et sur une réduction de crédit à cette commission. Des réponses satisfaisantes lui furent données. Le Sénat a accepté la répartition du crédit 1974 par 39 oui, 3 voix contre et 1 abstention. Le budget 1975 a été accepté (41 oui, 1 non, 1 abstention). La SHSN devra reprendre à sa charge des allocations qui jusqu'ici revenaient au FN. Une demande a été faite pour qu'une formule de requête soit établie pour les futurs budgets.

Secrétariat

Une demande d'admission de l'Association suisse pour l'automatique (ASSPA) comme société spécialisée a été repoussée, mais le Sénat n'exclut pas la formation d'une société spécialisée en dehors de cette association.

Il a été créé un Comité Suisse pour l'IFIP (International Federation for Information Processing), comité qui, par la suite, prendra une grande importance.

Le Sénat a également accepté la création du Comité suisse pour le SCOPE (Scientific Committee on Problems of the Environment).

Un grand nombre de mutations ont été transmises au Sénat. Elles concernent les sociétés et quelques comités.

Enfin, la date de la prochaine séance a été fixée au 3 septembre 1974, avec pour objet unique: la révision des statuts.

Séance du samedi 11 mai 1974:

Le lendemain fut abordé le point 19) de l'ordre du jour: Discussion et vote sur le projet de révision des statuts de la SHSN.

Le procès-verbal de cette séance est un document volumineux que le C.C. tiendra à disposition des membres et dont ne paraîtra qu'un résumé, jumelé à celui de la séance du 3 septembre 1974.

Revenons brièvement sur l'historique du projet de statuts

afin de bien situer l'objet de la séance. Le projet du Comité central soumis à la discussion par le Sénat portait de bases nouvelles, considérant comme désuète et dépassée la structure actuelle de la société. Les critiques surgissaient de la société elle-même, du Département de l'Intérieur, du Conseil Suisse de la Science et du C.C.. On reprochait à juste titre le manque de secrétariat général, l'absence de coordination entre commissions et sociétés spécialisées, l'insuffisance d'information, la confusion entre activités de recherche et l'aide aux sociétés cantonales, pas de programme pour les tâches d'académie et des relations avec l'étranger, un âge moyen des membres des commissions trop élevé, pas de rajeunissement prévu, caractère de "bonzes" de certains présidents. Des objectifs nouveaux devaient être prévus: ils sont énumérés à l'art. 5 des nouveaux statuts et parmi eux figure une meilleure diffusion de la science dans le pays et chez les jeunes, à l'échelle des cantons et surtout parmi ceux dits "non-universitaires".

Le C.C., étroitement conseillé et secondé par le secrétaire général, a ainsi créé et présenté un organisme comprenant à l'origine: un Sénat législatif peu nombreux donc efficient, donnant une priorité aux sociétés scientifiques; un Comité central, organe exécutif avec un bureau suivant la formule "Vorort"; des Vice-présidents à raison d'un par catégorie d'activités: publications, relations internationales, relations nationales intérieures etc.; des délégués des commissions, des sociétés cantonales et des organisations faïtières; des sections à raison d'une par discipline. Elles ont le pouvoir d'établir un budget mieux fondé, mieux réparti et des compétences en matière de programmes de recherche et de développement. Ainsi, commissions et sociétés cantonales se trouvaient représentées au niveau de l'exécutif, ce qui marquait leur pouvoir accru dans les décisions intéressant l'ensemble de la société. Le reste conservait les structures existantes, ce que décrit l'art. 19 des nouveaux statuts.

Le Sénat n'a pas accepté ce projet tel quel. Au cours des séances du 11 mai et du 3 septembre, lors des discussions article par article, il a été proposé que soient représentés au futur Sénat non seulement les délégués des sociétés membres, mais les présidents des commissions, ce qui doublait l'effectif. Je regrette cette décision qui, sous des dehors démocratiques, passe à côté d'un des éléments essentiels de la réorganisation: l'allègement des structures.

Le Sénat a refusé de renouveler les mandats des commissaires suivant un rythme court et avec des rotations qui permettent un rajeunissement des comités et commissions et

fasse entrer des jeunes. Là, la règle démocratique a eu le dessous en face des conservateurs de positions acquises et stables. On a cependant introduit une limite d'âge.

Le Sénat a accepté de changer l'ancienne qualité de membre de la SHSN et de la remplacer par une formule plus générale suivant laquelle tout membre d'une société cantonale ou spécialisée est membre individuel de la SHSN. Les membres individuels âgés qui ne sont pas d'une société, seront traités à part, suivant le statut existant et recevront les Actes. Ceux qui sont d'une société membre, les recevront par l'entremise de la société.

Le taux des cotisations sera fixé par le Sénat suivant un barème nuancé. Des cas spéciaux sont prévus pour les membres étrangers. L'assemblée des membres remplace l'ancienne assemblée générale. Ses compétences ont passé au Sénat mais elle conserve le droit de dissoudre la société et celui d'être orientée sur la marche de la société lors des assemblées annuelles.

Les sections ont été acceptées. C'est un progrès dans la séparation des activités de la société et dans sa composition. Elles doivent conseiller le C.C., constituer un centre d'information et d'échanges et mieux préparer le budget. Leur composition (art. 30) assure ce programme et leur représentation au C.C. par un délégué garantit un contact étroit entre disciplines. Une grande latitude d'organisation et de travail leur est assurée.

Le Comité central (art. 34) a été étoffé suivant la proposition du C.C. actuel, avec quelques compléments ajoutés par le Sénat. Un bureau a été prévu, élu pour 6 ans, avec un Vorort; ce système sauve un fédéralisme, sans cela compromis, et présente de très nombreux avantages, ainsi que l'ont démontré tous les C.C. précédents. Des dérogations sont prévues.

Les statuts des commissions n'ont pas subi de changements majeurs. Par contre, des précisions nouvelles pour les comités nationaux ont été introduites dans les statuts et acceptées.

Le Sénat a également accepté de créer des délégués permanents de la société auprès d'institutions et d'organisations nationales et internationales en dehors des compétences des comités nationaux. Le mandat est limité et on légalise une forme de délégation introduite provisoirement par le C.C.. Il sera déchargé d'autant de ces tâches.

Le Secrétariat général déjà accepté par le Sénat il y a trois ans, prend sa place dans les statuts, ainsi que la répartition de ses charges entre la SSSH et la SHSN.

Le reste des organes de la société n'appelle pas de remarques dans ce compte rendu car le Sénat n'a pas apporté de modifications importantes ni aux statuts antérieurs ni au projet du C.C.. Il s'agit de l'assemblée annuelle, des dispositions financières, des archives, bibliothèque et collections, des modifications des statuts et de la dissolution de la société. Les dispositions transitoires, par contre, imposent un délai très court pour la mise en place des nouvelles structures.

Cela demandera un effort d'information et d'exécution de la part de toutes les instances de la société.

A propos de délais très courts, on a reproché au C.C. d'avoir laissé trop peu de temps aux commissions et aux sociétés membres, au Sénat également, pour informer leurs membres et avoir leurs réactions. Cette critique est juste mais mal fondée. Elle appelle des commentaires.

Tout d'abord, le "general timing" nous a été imposé par le Conseil Suisse de la Science et l'Office de la Science et de la Recherche qui dépendent eux-mêmes d'un horaire parlementaire impératif. Il nous a été demandé d'avoir une société réorganisée pour le 1er janvier 1975, afin d'être synchronisés avec les autres instances pour la mise en place du plan financier 1975 - 1979.

J'insiste sur ce que sous-entendaient ces délais: Si nous n'arrivons pas à mettre sur pied une nouvelle organisation, il n'y aurait pas de statut de reconnaissance, donc pas de chances d'augmenter les crédits ni d'accéder aux organisations de la politique scientifique nationale. Telles furent les raisons du rythme accéléré.

Par ailleurs, le C.C. a constaté la lenteur des comités à se réunir, lenteur due en partie aux vacances mais aussi à l'inertie de nos organismes. Pour sa part, il a bien trouvé moyen de réunir en moins d'un mois deux conférences de présidents sans aucune difficulté; d'autres pouvaient donc en faire autant.

Pour terminer, je vous informe que le Sénat a voté sur l'ensemble des statuts et les a acceptés à une quasi-unanimité de 43 oui, 2 non et 1 abstention.

J'arrive à la fin de ce rapport sur les deux séances du Sénat réuni en séance ordinaire puis extraordinaire. Il s'agit d'une information qui ne demande pas de vote.

8) Approbation de la révision totale des statuts

Introduction par le Président à l'approbation et la révision totale des statuts -----

Avant de passer au vote, j'ouvrirai un bref intermède pour des questions ou des remarques.

Pour l'instant, je rappelle que les statuts révisés seront acceptés ou refusés suivant les statuts avec la majorité des 2/3 des membres présents.

Je pense que le rapport annuel du Président central et le rapport sur les séances du Sénat suffisent à votre information. Il s'y ajoute le texte des statuts en français et en allemand, ainsi que le commentaire introductif du Vice-président qui vous ont été expédiés en temps voulu.

Si cela ne suffit pas, vous pourrez apporter vos remarques tout à l'heure.

Le vote qui va suivre est important et marque un tournant dans l'histoire de notre société. Je compte sur une acceptation massive, sinon unanime, car de votre attitude dépend l'autorité avec laquelle le C.C. va se présenter dans les Conseils et commissions où il défend nos intérêts futurs. En politique, votre vote s'appelle un "vote de confiance".

Il est clair que chacun est libre de voter oui ou non. Toutefois, dans le cas particulier, chaque "non" est une partie du capital de confiance que vous retirez à ceux qui ont la charge de diriger la SHSN vers son avenir. Vous êtes en face de responsabilités exceptionnelles. A vous de les prendre.

Un certain nombre de membres ont, dès le début du mandat de l'actuel C.C., pris parti contre les innovations proposées: le Sénat réduit, les sections, la nouvelle qualité de membre, la représentation du C.C. etc.. Ce sont les "opposants stériles" puisqu'ils n'ont jamais affronté le C.C., ni utilisé leurs critiques de manière constructive, franche et efficace.

Il y a des oppositions de principe. Or c'est sur ce plan qu'il va falloir voter et non sur des détails ou des objections mineures. Je rappelle que tous les Sénats et toutes les assemblées générales ont approuvé massivement les principes de base des nouveaux statuts et les corrections qui y ont été apportées. De son côté, le C.C. a franchement joué le jeu et s'est adapté aux volontés clairement exprimées par le Sénat.

Ainsi, les opposants, avec toute leur liberté de vote, sont bien au clair sur les responsabilités qu'ils prennent et

sur les conséquences de leur attitude.

Quant aux autres, nous comptons sur leur confiance et ils ont pu voir déjà les résultats concrets et positifs de leur appui dans la position acquise cette année par la SHSN auprès de nos autorités.

Une vive discussion s'engage après l'introduction du Président. Il en ressort notamment:

Sous-titre à la page 3, I.1: Il faudrait trouver une nouvelle formule; le terme "Naturwissenschaften" comprend les sciences mathématiques.

Le problème de la distribution des actes, après l'acceptation des nouveaux statuts, est soulevé.

La distribution sera faite par les sociétés spécialisées ou les sociétés cantonales et régionales.

La hâte avec laquelle toute la révision des statuts a été menée est critiquée de part et d'autre.

Certains regrettent de ne pas avoir vu aboutir le projet original du Comité central.

Un membre du Conseil Suisse de la Science, M. Hadorn, confirme que la hâte dans la révision des statuts est due à des pressions extérieures: Le Conseil Suisse de la Science avait fait savoir qu'aucune aide ne serait accordée à la SHSN si elle ne se réorganisait pas. Ceci est appuyé par le délégué de la SSSH, M. Bandi.

VOTE:

Total de voix: 75

oui	62
non	4
abstentions	9

Les nouveaux statuts sont donc acceptés.

9) Session annuelle 1975

L'assemblée annuelle 1975 aura lieu à Aarau, du 3 au 5 octobre 1975. Le Président annuel est le Dr H. Moor.

10) Divers et propositions individuelles

--

Le Président lève la séance à 17 h.55.